

SEANCE DU 10 JUIN 2010

Le dix juin deux mille dix, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LECOUTEUX Jean-Guy, Maire.

Etaient présents : Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Marie-Claude LEGALLICIER, Laurent LEFEBVRE, Florence LOUVET, Pascal KNOBELSPIESS, Didier LEROY, Patrice PETIT, Jean-François DESCHAMPS, Catherine MERLEN, Isabelle DELAISEMENT, Danièle LASNON, Odile BIGO, Véronique LOUET-TINOCO et Christian BRUMACHON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Chriselyne GAUTIER pouvoir à Annie PRIEUR, Anthony RENAUD pouvoir à Jean-François DESCHAMPS et Marie-Claude LEGALLICIER pouvoir à Florence LOUVET.

Absente: Françoise DENEUVE.

Date de convocation : 4 juin 2010

Date d'affichage : 4 juin 2010

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté, **A L'UNANIMITÉ.**

FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5 alinéa VI.

Vu la délibération n° 2422 du 29 mars 2010, le conseil communautaire de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours.

La commune souhaite couvrir des charges et frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité simple,

Décide de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à la CRÉA à hauteur de 21 464€ en vue de participer au financement du fonctionnement des bâtiments communaux suivants : Salle des fêtes, Bibliothèque, Maison des Associations, Ecoles, Restaurant Scolaire, et Services Techniques.

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante :
Chapitre 74 nature 7475.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande **A L'UNANIMITÉ.**

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CRÉA

Retrait de la compétence facultative

Révision et modification des PLU intercommunaux existants

La communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe dispose d'une compétence facultative en matière de révision et de modification des PLU intercommunaux existants,

Qu'à ce jour il n'existe aucun PLU intercommunaux en vigueur sur le périmètre de la communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe qui ne se prête pas, par ailleurs, à un PLU intercommunal unique,

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'approuver le retrait de la compétence facultative « Révision et Modification des PLU intercommunaux existants ».

A L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Avenant n°1 au marché public de services - Prolongation de délais -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal les raisons de l'établissement d'un avenant au marché public de services :

Suite à une opportunité d'acquisition d'un bâtiment sur la commune le projet de construction a été suspendu le temps de pouvoir visiter ces locaux, et de se rendre compte s'ils pouvaient être utilisés pour installer nos services techniques.

Ces bâtiments ont été jugés inadaptés au projet et Monsieur le Maire propose de revenir à la solution première et demande au conseil municipal d'approuver l'avenant au marché public de services pour prolonger les délais de 12 mois, correspondant au temps de la réflexion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré prend acte et **approuve** cette proposition et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune bénéficie, depuis le 1^{er} janvier 2007, de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (Atesat) et que conformément à son article 2, la convention Atesat qui a fait l'objet d'une reconduction durant deux années, arrivera à terme le 24 octobre 2010,

- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 désignant les communes et groupements de communes de Seine-Maritime éligibles à l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et pour l'Aménagement du Territoire (Atesat),
- Que la commune de BELBEUF est éligible pour l'année 2010.

Sur proposition du conseil municipal, il est décidé que :

- la commune de BELBEUF sollicite la D.D.T.M. pour bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (Atesat) pour l'année 2010,
- la commune opte pour :

Missions de base dans le domaine de la voirie

- l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- l'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,
- l'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- l'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.

Mission de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat

- le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser.

Missions complémentaires faisant l'objet d'une rémunération supplémentaire :

- **Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie ;**
- **Gestion du tableau de classement de la voirie ;**
- **Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière ;**
- **Etude et direction de travaux de modernisation de la voirie** dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30.000€ (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90.000€ (hors TVA) sur l'année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITÉ** autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention Atestat et des avenants éventuels.

RÉVISION DES TARIFS DE LA CANTINE – GARDERIE SCOLAIRE – ÉTUDE SURVEILLÉE 2010/2011

CANTINE SCOLAIRE

Le décret n° 2006.753 du 29 juin 2006, publié au journal officiel du 30 juin 2006, a mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 1.61% correspondant à celui de l'inflation (Indice INSEE des prix à la consommation) aux tarifs de la cantine scolaire, à partir du **1^{er} septembre 2010**, soit :

Cantine	Tarifs actuels	Propositions
Enfants	3.15€	3.20€
Adultes	3.62€	3.68€

GARDERIE SCOLAIRE (Goûter inclus)

Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 1.61% correspondant à celui de l'inflation, aux tarifs de la garderie scolaire à partir du **1^{er} septembre 2010**, soit :

Horaires	Tarifs actuels	Propositions
Matin	0.93€	0.95€
Soir de 16h15 à 17h15	2.61€	2.65€
Soir de 16h15 à 18h15	3.50€	3.56€
Les retards après 18h15	0.55€	0.56€

ÉTUDE SURVEILLÉE

Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 1.61% correspondant à celui de l'inflation, au tarif de l'étude surveillée à partir du **1^{er} septembre 2010**, soit :

Horaires	Tarif actuel	Proposition
16h30 à 17h30	0.55€	0.56€

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que depuis la rentrée de septembre 2004, l'étude surveillée est assurée par le personnel enseignant. Il précise que la collectivité règle entre 17€ et 25€ par heure, et qu'elle supporte environ la moitié des charges engagées.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs **A L'UNANIMITÉ**.

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA VAISSELLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du **1^{er} janvier 2011**, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle comme suit :

Belbeuviens

Location de la salle des fêtes	Tarifs actuels	Propositions
Week-end	330€	340€
Journée en semaine	165€	170€
Location de vaisselle	100€	100€

Hors Commune

Location de la salle des fêtes	Tarifs actuels	Propositions
Week-end	550€	565€
Journée en semaine	280€	290€
Location de vaisselle	150€	150€

Monsieur le Maire précise que la vaisselle cassée ou non restituée par les particuliers ou les associations sera facturée au tarif en vigueur et les sommes seront versées au Trésor Public.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs **A L'UNANIMITÉ**.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE DE SPORTS AU C.R.D.S.U. de Haute-Normandie.

Le Comité Régional et Départemental du Sport Universitaire de Haute-Normandie sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition des installations sportives de la Halle de sports « Jacques Anquetil » pour l'année 2010/2011.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention moyennant le versement d'une indemnité annuelle de 260€.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte **A L'UNANIMITÉ** cette proposition.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORTS POUR L'ANNEE 2010/2011 à Monsieur LEBLOND « Professeur de Yoga »

Monsieur Gilles LEBLOND, Professeur de YOGA, sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Salle de Sports, pour une durée de deux heures, le samedi ou le dimanche après-midi, en tenant compte du planning et des manifestations prévues.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention en appliquant une augmentation du tarif soit 26.50€ de l'heure à compter du 1^{er} septembre 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte **A L'UNANIMITÉ** cette proposition.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORTS POUR L'ANNEE 2010/2011 A L'ASCB « Section Handball »

L'Association Sportive et Culturelle de Bonsecours « Section Handball » sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Salle de Sports, dont le calendrier nous sera communiqué prochainement, en tenant compte du planning et des manifestations prévues.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention en appliquant une augmentation du tarif soit 26.50€ la séance à compter du 1^{er} septembre 2010.
Après en avoir délibéré le Conseil adopte **A L'UNANIMITÉ** cette proposition.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150€ à l'Ecole de Musique de Belbeuf pour la participation du concert « Glad Is Groove ».

A L'UNANIMITÉ

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2011

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2011 à partir des listes électorales et pour une commune de plus de 1300 habitants, il est nécessaire de tirer au sort **SIX NOMS**.

Ont été tirés au sort les électeurs suivants :

N° 958 - Monsieur Gérard LECOINTRE
5, rue Marcel Denis
Né le 7 mars 1937 à Elbeuf en Bray (76)

N° 1436 - Monsieur Cyril RICHARD
24, route de Paris
Né le 22 décembre 1977 à Rouen (76)

N° 37 - Madame Brigitte DEPERROIS née ARMINGOL
1, allée du Clos de la Ferme
Née le 2 décembre 1959 à TIARET (99)

N° 129 - Madame Nadia DARNEY née BEN KAIDA
20, rue de Celloville
Née le 9 novembre 1952 à Bonsecours (76)

N° 93 - Monsieur Patrick BAUDRY
55bis, rue Pasteur
Né le 26 octobre 1949 à Déville les Rouen (76)

N° 1652 - Monsieur Philippe ZBARASZCZUK
6, rue Raoul de Mathan
Né le 2 avril 1962 à Somain (59)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes